

Pourquoi la PI?

Développer de nouvelles variétés prend de nombreuses années. C'est un investissement à long-terme. Sans un retour sur l'investissement, il n'y aura pas d'argent investi dans la sélection de nouvelles variétés qui permettront aux agriculteurs d'obtenir une meilleure rentabilité. Il est important de protéger la propriété intellectuelle (PI) en technologie agricole – tout comme les brevets qui protègent la conception de votre moissonneuse-batteuse.

Voici quelques uns des mécanismes de protection des droits de propriété intellectuelle :

Loi sur la protection des obtentions végétales

La loi sur la protection des obtentions végétales (LPOV) donne aux sélectionneurs une opportunité de récupérer leur investissement en recherche. La LPOV permet aux sélectionneurs de recevoir une royauté et de gérer la vente des semences de statut généalogique élevé. La LPOV est un des mécanismes les plus simples qui permet aux sélectionneurs de récolter le fruit de leur travail. Les royautés sont habituellement de l'ordre de 5-8% du coût de la semence – juste quelques sous par sac de semences qui permettent de supporter un effort continu de recherche.

Contrats

Les contrats sont des ententes écrites, entre vous l'agriculteur et les compagnies de semences, qui définissent les modalités d'achat de la semence. Si le contrat ne vous satisfait pas, vous avez le loisir de renoncer à l'entente. Si vous acceptez, vous bénéficiez alors des avantages du produit.

Entente d'utilisation de la technologie

Avec une entente d'utilisation de la technologie (EUT), un agriculteur et une compagnie s'entendent sur les modalités d'utilisation d'un produit spécifique. Il s'agit somme toute d'une sorte de contrat.

Licence d'utilisation sur l'emballage

Une licence d'utilisation sur l'emballage est similaire à celle que l'on retrouve sur les emballages de logiciels indiquant qu'on ne peut copier le logiciel. En signant un bon de livraison pour de la semence, ou en ouvrant un sac de semences, vous acceptez de respecter les modalités d'utilisation du produit, telles que spécifiées sur le sac ou le bon de livraison.

En respectant la propriété intellectuelle, vous obtenez de nouvelles variétés qui :

- améliore votre compétitivité
- fournit des produits à valeur ajoutée
- rencontre les besoins de l'industrie
- améliore la performance agronomique
- améliore la résistance à des conditions de stress

Brevets

Un brevet est un droit accordé par une autorité gouvernementale à un individu pour une invention. L'inventeur accepte de partager les détails de sa découverte et il reçoit en échange une protection – d'une durée limitée – contre les copies, ce qui lui permet de récupérer les coûts de développement de son invention. Au Canada, les microorganismes unicellulaires et les gènes peuvent être brevetés si ils rencontrent certains critères.

Prélèvements

Un pourcentage des ventes de certaines marchandises est recueilli au moment de la vente. Pour certaines récoltes, cet argent est acheminé directement aux organismes de sélection variétale afin de favoriser la recherche. Il ne s'agit pas de propriété intellectuelle qui retourne directement au sélectionneur, mais ce mécanisme supporte quand même l'innovation.

